



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DU VAUVRAY du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 0 minute, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Du Vauvray, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Daniel JUBERT**, doyen d'âge.

Présents : Laetitia SANCHEZ, Anne BERICHI, Bernard LEBOEUF, Frédéric BESNARD, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Élodie DESABAYE, Chantal QUENIARD, Daniel JUBERT, Laura VOLLAIS, Philippe LAMOT, Élodie PAILLER, Sylvie PAUTHIER, Maxime LECARDINAL, Sophie FONTAINE.

Secrétaire de séance : Madame Anne BERICHI est désignée secrétaire de séance.

1. Installation du Conseil municipal

Sous la présidence du doyen d'âge Daniel JUBERT, après constat du quorum et suite à l'appel nominal de chacun des 15 membres présents, ces derniers sont déclarés installés dans leurs fonctions,

2. Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Résultat du vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 6

→ **Le procès-verbal est approuvé.**

3. Élection du Maire

La présidence invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Candidature(s) : Monsieur Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

Assesseeurs : Maxime LECARDINAL - Élodie PAILLER

Après vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement :

Résultats :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages nuls ou blancs : 2
- Suffrages exprimés : 13

→ **Monsieur Jérôme BOURLET DE LA VALLEE avec 13 voix est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.**

4. Déclaration du Maire

Monsieur le Maire prononce un discours (**joint en annexe 1 p.4 & 5**) et les remerciements aux habitants. Il parle aussi de :

- Gestion rigoureuse des finances communales
- Poursuite des investissements (dont acquisition récente d'un véhicule électrique)
- Lancement de projets de logements rue Gourdon
- Accélération des travaux sur la friche Labelle



- Développement de l'urbanisme maîtrisé
- Renforcement du lien avec les habitants
- Travail en partenariat avec le Département

Il remercie les différentes listes

Il souhaite travailler avec tous les élus et faire une photo ensemble soit 15 élus.

M. Daniel JUBERT souhaité également, avec l'accord du conseil, faire la déclaration suivante :

« Bonsoir à tous, c'est le privilège de l'âge (78 et non 79) qui m'offre l'occasion de m'adresser à vous.

Je souhaite que l'opposition soit positive et que la majorité soit ouverte aux propositions de ceux qui représentent 44% des saint-pierrois.

Les challenges qui vous attendent sont importants. Je veux parler de la friche Labelle qui peut permettre au village de monter en gamme. Je pense évidemment à la Seine à vélo et à d'autres projets.

Je voudrais rappeler à Laetitia qu'il serait bien qu'une des rues de Saint Pierre porte le nom de Raoul Verlet , car ce grand sculpteur a vécu une bonne partie de sa vie dans notre commune.

En d'autres termes faisons en sorte que Saint Pierre soit un village où il fait bon vivre. »

5. Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local, conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre du conseil se voit également remettre une copie des chapitres du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats municipaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

6. Fixation du nombre d'adjoints

Le Conseil municipal décide de fixer à **quatre (4)** le nombre d'adjoints au Maire.

Il est précisé que l'un des adjoints, en charge de l'urbanisme, n'exercera pas ses fonctions avec indemnité.

Résultat du vote : ➡ **Adopté à l'unanimité (15 voix pour).**

7. Élection des adjoints

Le Conseil municipal procède à l'élection des adjoints au Maire, après vote à bulletin secret.

Assesseurs :

- Maxime LECARDINAL
- Élodie PAILLER

Aucune candidature issue de l'opposition n'est présentée.

Résultats :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages nuls ou blancs : 2
- Suffrages exprimés : 13
-

➡ **Sont élus adjoints au Maire avec 13 voix respectivement :**

1. Frédéric BESNARD
2. Anne BERICHI
3. Philippe LAMOT
4. Sylvie PAUTHIER

8. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.



9. Huis clos – dossier social

Le Conseil municipal décide de se réunir à huis clos pour une affaire sociale.

Après examen :

- Attribution d'une aide exceptionnelle de 300 € : **adoptée à l'unanimité**
- Attribution d'une aide de 100 € au titre du fonds eau : **adoptée à l'unanimité**

Clôture de séance

La séance est levée à **20 heures 45**.



Annexe 1 :

Message de Jérôme BOURLET, nouveau maire, lors du conseil municipal d'installation :

"Je remercie Laetitia d'avoir eu l'idée de présenter une liste à deux têtes : l'une à l'agglomération, l'autre à la mairie.

Je la remercie encore avec son équipe d'avoir su mener des actions qui ont permis à la commune de se développer.

Je tiens tout particulièrement à remercier les 345 personnes qui ont voté pour la liste «Continuons ensemble, le village c'est vous !» permettant à notre liste d'obtenir 54,08% des bulletins exprimés.

Merci à tous les membres de la liste qui pendant huit mois sont allés à la rencontre des Saint-Pierroises et Saint-Pierrois. Ils ont appris à connaître les atouts de notre commune et les problèmes rencontrés par ses habitants.

Merci également à toutes les personnes de Saint-Pierre qui sont venues nous rencontrer et que l'on a associées à la rédaction de notre programme.

Nous pouvons aussi être fiers du taux de participation dans notre commune qui a été de 65,7%, au-dessus de la moyenne du département.

Cette participation s'explique par une bonne compréhension des enjeux de l'élection municipale par les Saint-Pierrois, avec une campagne électorale où les différentes listes ont clairement exposé leurs projets.

Pendant les 6 dernières années, l'opposition n'a jamais accepté le résultat des urnes.

Aujourd'hui, le résultat de cette élection ne laisse aucun doute sur la légitimité de la majorité.

Aujourd'hui l'équipe municipale souhaite tendre la main à l'opposition pour qu'elle agisse avec nous.

Si on doit se réjouir de la parité des élus qui provient de la nouvelle loi électorale, hélas celle-ci n'est pas adaptée aux petites communes. De fait, une partie des élus se trouvent étiquetée «Membres de l'opposition». Le fonctionnement des petites communes ne peut le supporter.

Ici le maire, les adjoints et les élus ont bien souvent le rôle de techniciens des grandes villes. Pour cette raison, je pense qu'il y a du travail pour 15 élus du même exécutif, celui qui fait avancer notre village.

Je demande à tous les élus d'accueillir les propositions de travail en commun.

De même, je fais confiance à Daniel Jubert qui a souvent répété pendant la campagne que ses connaissances lui permettraient de faire avancer les dossiers de la commune. Je me tourne vers lui et son esprit républicain pour soutenir les dossiers de la commune au département.

Lors de cette campagne trois idées directrices ont guidé l'écriture du programme.

La maîtrise budgétaire :

L'actualité le montre, les temps futurs seront moins stables que ceux du passé.

Aujourd'hui, la flambée des prix du pétrole et de l'énergie nous oblige à faire des choix qui diminueront les coûts de fonctionnement de notre commune.

Le dernier achat que nous avons fait est arrivé aujourd'hui. Je suis fier d'avoir appartenu à la majorité qui a fait le choix d'acheter un camion électrique qui coûtera moins cher en entretien et énergie.

Ce choix d'investissement indique la ligne budgétaire à tenir sur ce mandat : favoriser les investissements qui font diminuer les frais de fonctionnement de la commune.



Pour accroître les recettes, sans augmenter le taux de la taxe foncière, nous avons plusieurs pistes. Nous souhaitons lancer rapidement les constructions rue Gourdon, sur le terrain acquis par l'agglomération. Le lancement de la phase de construction sur la friche Labelle. Nous souhaitons profiter de l'harmonisation entre le document d'urbanisme de la communauté de commune Seine-Madrie avec le PLUIH de l'agglomération Seine Eure pour demander l'augmentation des zones ouvertes à l'urbanisation sur notre commune. On envisage de créer une société économie mixte énergétique sur la commune où la mairie aurait des parts et donc des dividendes.

Le bien-être des habitants de Saint-Pierre :

En une semaine Jean-Luc, Laura, Elodie et Ludivine en contactant l'association des seniors ont déjà proposé une réponse à un appel à projet de l'agglomération Seine-Eure sur «le vivre en commun».

On me dit dans l'oreillette que Ludivine ne fait pas partie des élus : cela est vrai, mais c'est l'engagement que font les membres de la liste, de participer même s'ils ne sont pas élus.

Je les remercie d'un tel engagement et j'en profite également pour remercier les représentants de l'association des seniors qui se sont rendus disponibles.

D'autre part, une réunion avec le représentant des services technique du département est programmée le 6 avril pour améliorer la sortie de l'île du bac.

Très vite nous lancerons la fin des études pour la sécurité de la route de Paris. Les riverains seront associés à cette réflexion.

La disponibilité :

Je le pense au plus profond de moi, dans ce monde où certains agitent les peurs et se spécialisent dans la création d'angoisses qui font des nœuds à notre cerveau, nous, élus locaux nous devons être proches et disponibles vis-à-vis de nos concitoyens. Nos actions doivent renforcer la cohésion et la solidarité au sein de notre commune. Cela permettra dans le même temps de mieux vivre et de développer le bien-être de nos habitants.

Voilà les engagements que je prends avec notre équipe pour ce mandat qui commence.

Je vous remercie."